

Rupture d'un commun accord

Entre l'employeur :

Nom de l'employeur :

Adresse :

BCE :

Représenté(e) par : M/Mme

Dénommé(e) ci-après : l'employeur

Et le travailleur :

Nom et prénom du travailleur: Monsieur / Madame

Adresse :

NISS :

Dénommé(e) ci-après : le travailleur

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Conformément aux dispositions des articles 5 et suivants du Code Civil, le contrat de travail liant les soussignés prend fin, de leur commun accord, le

Cette cessation des relations de travail ne s'accompagne donc d'aucune notification de préavis ni d'aucun paiement d'une quelconque indemnité compensatoire de préavis.

Article 2

(*facultatif*) L'employeur s'engage à verser au travailleur, au moment de son départ, une indemnité d'un montant brut de € (montant en lettres)..... sur laquelle il y aura lieu de procéder aux retenues sociales et fiscales.

Article 3

(*facultatif*) En outre, il est convenu ce qui suit :

Article 4

Moyennant l'exécution de la présente convention, chacune des parties renonce à se prévaloir à l'égard de l'autre de tous droits nés ou à naître en raison ou à l'occasion des relations de travail ayant existé entre elles. De plus, chaque partie renonce à se prévaloir de toute erreur de droit ou de fait et de toute omission relatives à l'existence ou à l'étendue de ses droits.

Article 5

Chaque partie reconnaît avoir reçu un exemplaire de la présente convention.

Fait en deux exemplaires signés par les parties, à, le

Signature de l'employeur
ou de son délégué

Signature du travailleur
(précédée de la mention manuscrite « lu et
approuvé »)

Chaque exemplaire doit porter la signature des deux parties.